

## SÉNÉCHAUSSÉE DE GOURIN

L'assemblée de la petite sénéchaussée de Gourin vit se réunir, le 3 avril, trente-trois représentants désignés par les assemblées primaires, parmi lesquels les deux délégués de Leuhan, seule paroisse du futur Finistère à faire partie de la circonscription.

Ils se retrouvèrent en situation conflictuelle avec les autres délégués, car l'assemblée «improva», autrement dit désapprouva, leur cahier, si bien que le cahier général de la sénéchaussée de Gourin se compose de deux parties bien distinctes, d'abord l'énoncé de doléances adoptées par tous les députés à l'exception de ceux de Leuhan, puis le cahier de cette paroisse, signé de ses deux seuls représentants.

Il est sans doute inutile de préciser que ni le sieur Julien Bordier ni le laboureur Jean-Baptiste Kervran n'avaient aucune chance d'être désignés pour l'assemblée de Carhaix. La sénéchaussée de Gourin élut 4 hommes de loi, Maître Jean-Maurice-René-Marie Le Soueff de Montalembert, sénéchal, Maître Laurent Caurant, substitut du procureur général, Maître François Sébastien Le Gallic de Kergonan, notaire, et Maître Joseph Marie Le Goarant de Tromelin, procureur.

Les électeurs de Gourin se retrouvèrent le mardi 7 à Carhaix avec ceux des 4 autres sénéchaussées composant l'arrondissement (Carhaix, Châteaulin, Châteauneuf et Quimperlé). Après avoir rédigé leur cahier commun, les 28 délégués - 25 hommes de loi et 3 négociants- choisirent, pour représenter l'arrondissement aux Etats généraux un négociant de Quimperlé, Vincent-Samuel Billette, sieur de Villeroche, et un avocat de Châteaulin, Jean-Marie Le Gollas de Rosgrand. Anne-Jacques-Bernard-François Carquet, procureur du roi à la sénéchaussée de Châteauneuf, fut désigné comme suppléant.